

5^e édition du budget participatif : les étudiants déposent leurs projets

Le budget participatif, temps fort de démocratie directe à l'Université Rennes 2, sera lancé jeudi 18 novembre à 17h30, à l'occasion de l'inauguration du bar associatif. Ce projet phare, voté lors de la 1^{re} édition en 2018, a ouvert en septembre dans le bâtiment Èrève, campus Villejean.

Créé en 2018 par les élus étudiants pour les étudiants, avec le soutien de la direction, le budget participatif permet de financer des projets d'aménagement et d'amélioration de la vie étudiante grâce à une enveloppe de 50 000 € issus de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Le principe est simple : chaque étudiant peut proposer un ou plusieurs projets puis les étudiants votent pour les départager.

**Invitation presse au lancement du budget participatif le 18 novembre à 17h30
Au 1^{er} étage du Bâtiment Èrève**

Cette année, le lancement de la phase de dépôts de projets se fera lors de **l'inauguration du bar associatif jeudi 18 novembre à 17h30 au 1^{er} étage du bâtiment Èrève, campus Villejean, en présence de Christine Rivalan Guégo, présidente de l'Université Rennes 2.**

Projet emblématique de la vie étudiante, le bar associatif était arrivé en tête lors des votes de la première édition du budget participatif en 2018. Il a ouvert ses portes le 20 septembre, avec pour objectif d'offrir un service solidaire aux usagers. Sa réalisation a été entièrement financée par des fonds étudiants.



L'Université Rennes 2 est la première université de France à avoir mis en œuvre un budget participatif. Son succès a entraîné une multiplication de dispositifs similaires dans d'autres établissements.

Chaque année, les étudiants de l'Université Rennes 2 sont près de 10 000 à participer au vote. Les projets votés puis réalisés transforment peu à peu l'université en véritable lieu de vie que chacun s'approprié, au-delà des activités de formation et de recherche : bar associatif, mobilier partagé, bornes d'arcade, baby-foots, pianos, terrain de pétanque et de palets bretons...

Lors des éditions précédentes, les étudiants ont pu montrer leur engagement en votant pour des projets de lutte contre la précarité : bons alimentaires, distributions de préservatifs et de protections périodiques, chèques livres enseignement gratuit du code de la route... Et également pour des projets en faveur de l'écologie: plantation d'arbres poubelles de tri sélectif, nichoirs à oiseaux, hôtels à insectes...

[Voir tous les projets réalisés depuis 2018](#)

Calendrier de l'édition 2022 du budget participatif

Dépôt des projets : du 18 novembre au 12 décembre 2021

Étude de la faisabilité des projets : du 13 décembre 2021 au 13 février 2022

Vote des étudiant-e-s : du 23 février au 2 mars 2022

Annnonce des résultats : semaine du 14 mars 2022